

# **CH\_VB 2002-1867 5465 vom 12. Dezember 2001**

Bundesverwaltung, 2001-12-12, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2002-1867\\_5465](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2002-1867_5465)

FR: CH\_VB 2002-1867 5465 du 12 décembre 2001

IT: CH\_VB 2002-1867 5465 del 12 dicembre 2001

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Le budget de la Confédération suisse pour l'exercice 2002, qui se solde par – des dépenses de 51 249 156 670 de francs – des recettes de 50 955 302 600 de francs – un excédent de dépenses au budget financier de 293 854 070 de francs – un excédent de dépenses au compte de résultats de 3 799 385 804 de francs est approuvé.

### **E. 2**

Le budget de la Caisse fédérale de pensions pour l'exercice 2002, qui se solde par des dépenses de 1 833 000 000 de francs, des recettes de 2 422 000 000 de francs et un excédent de recettes de 589 000 000 de francs est approuvé. Art. 2 Rétribution du personnel 1 La rétribution du personnel assurée par les crédits du personnel des départements et de la Chancellerie fédérale, sans le domaine des EPF, les tribunaux fédéraux, le Contrôle fédéral des finances et les services du Parlement, est limitée à

### **E. 3**

La rétribution du personnel du Contrôle fédéral des finances est limitée à 12 200 000 de francs en 2002.

### **E. 4**

Non publié dans la FF

Budget pour l'an 2002. AF 5466

### **E. 5**

Il est pris acte de la rétribution du personnel des unités administratives recourant à la GMEB, du personnel rétribué à l'aide de crédits d'équipement ainsi que des remboursements de frais et des indemnités destinées aux autorités, aux commissions et aux juges.

### **E. 6**

Il est rendu compte des effectifs dans le compte d'Etat 2002. Art. 3 Crédits d'engagements soumis au frein aux dépenses Les crédits d'engagement dont le détail figure dans des listes spéciales sont accordés: Francs – pour l'acquisition de matériel 1 042 100 000 – pour l'informatique et les télécommunications 134 500 000 – pour des programmes de recherche, de développement et d'essais 184 100 000 – en tant que crédits annuels d'engagement pour des subventions et des prêts 616 200 000 – pour la couverture du risque de guerre encouru lors d'interventions spéciales effectuées à des fins humanitaires ou diplomatiques, par intervention 300 000 000 Art. 4 Crédits d'engagements non soumis au frein aux dépenses Les crédits d'engagement dont le détail figure dans des listes spéciales sont accordés: Francs – pour l'acquisition de matériel 14 500 000 – pour l'informatique et les

télécommunications 34 800 000 – pour la recherche et le développement 13 000 000 – pour les relations avec l'étranger 4 000 000 – en tant que crédits annuels d'engagement pour des subventions et des prêts 129 100 000 Art. 5 Plafond de dépenses pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux et les installations d'élimination des déchets Un montant maximal de 760 millions est octroyé pour la période 2002–2005 en vue du paiement des indemnités qui sont destinées aux installations d'évacuation et d'épuration des eaux et aux installations d'élimination des déchets, selon les art. 61 et 62 de la loi sur la protection des eaux, et qui ont été accordées à titre provisoire. Art. 6 Augmentation du plafond de dépenses pour les subventions de base selon la loi sur l'aide aux universités (AF du 7 octobre 1999) Le plafond de dépenses pour les subventions de base selon la loi sur l'aide aux uni- versités est relevé de 101,2 millions de francs. Les parts annuelles du plafond de

Budget pour l'an 2002. AF 5467 dépenses augmentent donc pour 2001 de 32, pour 2002 de 33,27 et pour 2003 de 35,93 millions de francs. Art. 7 Augmentation du plafond des dépenses pour Suisse tourisme (AF du 7 décembre 1999) Le plafond des dépenses pour l'aide financière 2000-2004 à Suisse tourisme sera augmenté de 10 millions de francs. La part annuelle pour 2002 sera augmentée de 39 à 49 millions de francs. Art. 8 Disposition finale Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum. Conseil des Etats, 12 décembre 2001 Conseil national, 12 décembre 2001 Le président: Anton Cottier Le secrétaire: Christoph Lanz La présidente: Liliane Maury Pasquier Le secrétaire: Christophe Thomann

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral I <bd> concernant le budget pour l'an 2002 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2002 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 35 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 03.09.2002 Date Data Seite 5465-5467 Page Pagina Ref. No

## **E. 10**

126 586 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.